

Ligne pédagogique, Nurserie

- 1. Adaptations** : Les adaptations des nouveaux enfants qui commencent à la nurserie se font en plusieurs fois (3 ou 4) selon besoin, en accord avec les parents et selon les disponibilités de la structure. Tout est fait pour qu'elles aient lieu en tenant compte des jours d'inscription des enfants.

Il n'y a pas d'éducatrice référente pour chaque enfant. Nous travaillons en équipe, tenant compte de nos possibilités et des besoins des enfants.

Nous favorisons au maximum les échanges parents-éducatrices afin que cette période se déroule au mieux pour tous. Les parents ont toujours la possibilité de téléphoner pour demander des nouvelles de l'enfant et le personnel de la nurserie peut les appeler en cas de besoin, pour le bien-être de l'enfant.

- 2. La séparation** : Nous nous rendons disponibles pour le parent qui arrive avec son enfant. Nous les accueillons avec bienveillance et professionnalisme afin de créer un climat de confiance et de sécurité pour tous.

Veiller à s'informer de l'état de l'enfant afin d'avoir toutes les données nécessaires à la prise en charge adéquate (sommeil, santé, repas etc...). Laisser le temps au parent et à l'enfant de se dire au revoir. Lors de situations difficiles, les écouter et les aider à se séparer, sans les brusquer.

- 3. Hygiène et soins** : L'hygiène est une de nos priorités, à travers tous les gestes de la vie courante : repas, changes, activités ludiques, ainsi que par rapport aux jouets, jeux et aux locaux de la nurserie.

Les parents sont priés de mettre les gros chaussons qui sont mis à leur disposition, au vestiaire, avant de rentrer dans la salle de jeux/vie.

- 4. Repas** : Les enfants qui arrivent le matin sans avoir mangé, peuvent prendre leur biberon ou autre sans attendre. Pour ceux dont les parents apportent les repas de la journée : ils mangent, chacun, selon leur rythme et leurs besoins. Pour ceux qui ont le repas de la crèche, une collation est servie entre 8h30-9h ; le repas de midi, vers 11h30 et une autre collation vers 15h30-16h.

Nous encourageons les enfants à goûter de tout, sans les forcer à manger. Nous veillons à leur proposer régulièrement de l'eau, durant et entre les repas, et ceci tout particulièrement par temps chauds.

- 5. Sieste :** Elle se fait « à la carte », selon les besoins propres à chaque enfant. Elle peut avoir lieu dans une poussette mais nous favorisons que chaque enfant dorme dans son lit. Nous veillons à tout moment à leur sécurité. La chambre à coucher est dans la pénombre et, dans la mesure du possible, maintenue à 18° pour une bonne qualité de sommeil.

Chaque bébé partage le lit avec un autre qui fréquente la nurserie un jour différent. Chacun dispose de son propre linge de lit, changé très régulièrement.

Lorsqu'un enfant pleure au moment du coucher, nous restons un peu avec lui afin de le calmer, puis, nous le laissons seul en attendons avant de retourner dans la chambre, pour le prendre ou lui redonner sa lolette/doudou, le bercer et le recoucher s'il a besoin de repos.

- 6. Langage :** Nous parlons constamment aux enfants, de façon adéquate, lors de toutes nos activités, afin d'établir et maintenir un lien avec eux, ainsi que pour qu'ils apprennent eux-mêmes le langage oral.

Nous utilisons aussi, particulièrement à la nurserie, le langage des signes. Ceci est un atout de plus pour les tout-petits qui ne parlent pas encore, mais arrivent à « signer ».

- 7. Activités dirigées :** Chez les tout-petits il s'agit essentiellement de jeux, chansons, histoires, bricolages simples etc...que nous partageons avec eux. L'objectif est de favoriser le développement propre à chacun et l'apprentissage de la vie en groupe. Nous tenons ainsi compte des besoins de chaque enfant, des sensibilités et des différentes personnalités.

- 8. Jeux libres :** Ce sont des moments durant lesquels chacun est libre d'être, et de faire comme il veut. Nous les surveillons afin d'assurer leur sécurité et le respect des consignes propres aux bons rapports entre eux et à ceux de la nurserie.

9. Promenades : Nous allons régulièrement en balade, en poussette et/ou en donnant la main. Le trajet est adapté aux capacités de ceux qui marchent. Nous profitons aussi de la cour et du jardin.

Il est demandé aux parents de mettre à disposition, dans le sac de l'enfant, les vêtements adaptés à chaque saison afin qu'il puisse profiter de ces sorties. Nous favorisons les enfants qui passent toute la journée à la crèche pour en bénéficier.

10. Motricité et mouvement : A la nurserie, nous laissons aux bébés la possibilité de se déplacer librement, de mettre les jouets en bouche et de se développer sur le tapis d'éveil.

Nous faisons de petits bricolages, avec les plus grands, pour développer leur motricité fine. Les enfants sont emmenés en toutes occasions à faire par eux-mêmes, testé, essayer, sans forcer et dans un cadre décontracté.

11. Fêtes et traditions : Si les parents le souhaitent, nous fêtons les anniversaires des enfants lors d'un goûter ensemble, le jour même ou un autre jour tout proche. Nous organisons durant l'année plusieurs fêtes qui réunissent les différents groupes de la crèche : Noël, fête avant l'été.

Nous aimons aussi « marquer » certaines dates comme la fête des mères et celle des pères par une petite attention.

12. Collaboration avec les parents : Nous œuvrons en partenariat constant avec les parents.

13. Lors des différentes activités : Libres ou dirigées, les éducatrices sont attentives au développement et progrès de l'enfant, si l'équipe devait remarquer quelque chose de particulier, il en est discuté en colloque, et selon le cas, cela sera signalé aux parents avec qui les dispositions nécessaires seront envisagées.

14. Maladie et accidents : La structure respecte les normes de prévention des maladies infectieuses conformément aux dispositions émises par le service du médecin cantonal.

En cas de maladie, les parents sont tenus d'avertir le personnel de la crèche.

Un enfant visiblement malade peut être refusé par l'éducatrice qui l'accueille. De même, l'éducatrice se réserve le droit d'appeler les parents d'un enfant qui tomberait malade durant la journée.

Les parents sont, dès lors, tenus de venir chercher leur enfant au plus vite. Les éventuels traitements médicaux se font en partenariat avec les parents, qui auront rempli la fiche "traitement médical" et pour autant que les traitements nécessaires soient de la compétence du personnel éducatif.

Seuls les médicaments sur ordonnance médicale seront administrés. Ils doivent comporter le nom, prénom de l'enfant et posologie.

Les enfants doivent être aptes à suivre le déroulement normal d'une journée, par respect pour les usagers. Par exemple, il n'est pas possible de priver tous les enfants de sorties à cause d'un enfant malade.

La sécurité des enfants est assurée grâce à la surveillance attentive des éducatrices. Toutefois, le risque zéro n'existe pas. Quelques petits incidents inhérents à l'apprentissage de la vie peuvent survenir.

15. Maltraitance et punitions : Concernant la maltraitance, il existe dans le cadre des structures de la petite enfance, une auto surveillance entre collègues. Si une éducatrice devait se sentir submergée et avoir une réaction inappropriée, ses collègues ont l'obligation d'intervenir en la rendant attentive à son écart de comportement ou de langage. Un tel comportement est immédiatement dénoncé par la directrice au chef de service et au service RH.

En tout temps, les éducatrices utilisent un langage approprié et, ont un comportement respectueux de l'enfant dans son intégralité.

16. Les locaux de la nurserie : Les locaux de la nurserie sont aménagés de telle sorte que la sécurité y soit assurée : mobilier adapté, prises électriques cachées, barrière de protection autour du coin cuisine, fenêtres hors d'accès etc...

Au vestiaire : chaque enfant a un crochet qu'il partage éventuellement avec d'autres selon sa fréquentation et un casier dans la salle de jeux dans lequel il peut déposer ses effets personnels. Toutefois la nurserie décline toute responsabilité en cas d'échange ou perte d'objets, bien que nous soyons attentives à ce que cela ne se produise pas. L'enfant possède également une pincette, à son nom, qui lui permet de mettre ses chaussons ensemble, au vestiaire lorsqu'il s'en va, ainsi que de réunir ses chaussures lors de son arrivée. Les effets personnels des enfants doivent être marqués à leurs noms et prénoms.